ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 10 septembre 2018 à 20 heures.

1. *OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM*

Sont présents *: M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
Mme Solange Lapointe, conseillère

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
RÉSOLUTION NO. 11433-09-18

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée de l'assemblée ordinaire du 13 août 2018
4. Appel d'offres et soumissions
4.1 Renouvellement de contrat - Système de réfrigération aréna 2018-2019
5. Administration, finances et ressources humaines
5.1 Octroi d'aides financières
5.2 Délégations et représentations
5.3 Aide financière – politique d'aide au parc industriel de Clermont
6. Travaux Publics
7. Urbanisme et environnement
8. Sécurité incendie
9. Loisirs, culture et tourisme
9.1 Club de hockey Senior les Éclairs de Charlevoix
10. Avis de motion et règlements
10.1 Adoption du règlement VC-415-18-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;
10.2 Avis de motion – d'un nouveau règlement ayant pour objet la création d'un programme d'aide financière pour la construction dans le parc industriel de Clermont.
10.3 Avis de motion – d'un nouveau règlement modifiant le règlement VC-427-12 déterminant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Clermont.
10.4 Dépôt du projet de règlement VC-441-18-1 modifiant le règlement VC-441-16 créant un programme d'aide technique et financier pour propriétaires de bâtiments résidentiels faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Clermont.
10.4 Dépôt du projet de règlement ayant pour objet la création d'un programme de revitalisation du secteur centre-ville de Clermont.
11. Comptes
11.1 Ratification des déboursés et salaires d'août 2018
11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 août 2018
12. Divers et période de questions
13. Levée de l'assemblée

3. *APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL*
RÉSOLUTION NO. 11434-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 août 2018, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. *APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS*

4.1 *RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA 2018-2019*
RÉSOLUTION NO. 11435-09-18

ATTENDU QUE le contrat de service pour le système de réfrigération de l'aréna se terminait en avril 2018 ;

ATTENDU QUE la compagnie A. Tremblay & Frères Ltée, actuel contractuel pour la maintenance du système de réfrigération a fait connaître ses conditions de renouvellement, prévoyant une hausse d'environ 5 % ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accorde le contrat d'entretien du système de réfrigération de l'aréna à la compagnie A. Tremblay & Frères Ltée pour la saison 2018-2019 aux conditions stipulées dans leur offre de services en date du 30 avril 2018 et portant le numéro de pièce P1-2018-09-10 ;

QUE la présente résolution soit adressée à A. Tremblay & Frères Ltée, 288 rue St-Jean-Baptiste, Baie-St-Paul (Québec) G3Z 1N8.

5. *ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

5.1 *OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES*
RÉSOLUTION NO. 11436-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Centraide Québec — 50,00 $
  Campagne de financement Centraide 2018
- Gym Santé Plus — 5 000,00 $
  Aide financière
- Nicolas Fortin — 150,00 $
  Volley-Ball AAA – Titans Cegep de Limoilou
- François Fortin — 150,00 $
  Volley-Ball AAA – Titans Cegep de Limoilou
- William Bergeron — 150,00 $
  Volley-Ball AAA – Titans Cegep de Limoilou

5.2 *DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS*
RÉSOLUTION NO. 11437-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- FRIL 100,00 $
  Souper bénéfice du 8 novembre 2018
- SPCA 60,00 $
  Tournoi de golf annuel (montant corrigé)

5.3 *AIDE FINANCIÈRE – GARAGE LÉONCE ET HERMEL TREMBLAY*
RÉSOLUTION NO. 11438-09-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont disposait au cours de l'année 2017, d'une politique d'aide financière afin de soutenir les entreprises qui construisent des immeubles de valeurs considérables dans le parc industriel de Clermont et qui procède à la création de nouveaux emplois sur le territoire ;

ATTENDU QUE le Garage Léonce et Hermel Tremblay ont acquis un terrain au 19 rue Desbiens et ont procédé à la construction d'un bâtiment commercial ;

ATTENDU QUE l'entreprise répond aux critères de la politique d'aide financière pour le parc industriel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accorde une aide financière de 8 364 $ à la compagnie 2418-3683 Québec Inc., Garage Léonce et Hermel Tremblay.

6. *TRAVAUX PUBLICS*

7*. URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

8. ***SÉCURITÉ INCENDIE***

9*. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME*

9.1 *CLUB DE HOCKEY SENIOR LES ÉCLAIRS DE CHARLEVOIX*
RÉSOLUTION NO. 11439-09-18

ATTENDU QUE l'équipe de hockey Senior les Éclairs de Charlevoix tiendra environ 12 parties locales à l'aréna de Clermont au cours de la saison 2018-2019 ainsi qu'un minimum de 2 parties en séries de fin de saison ;

ATTENDU QUE l'équipe Senior a présenté une demande d'aide financière afin d'aider au maintien de cette nouvelle équipe Senior ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont ne facturera pas à l'équipe de hockey senior de Charlevoix le coût de location de glace pour la première partie hors concours, pour la première partie de la saison régulière ainsi que pour la première partie des séries éliminatoires. L'équipe de hockey Senior Les Éclairs de de Charlevoix devra se conformer à la résolution no. 9825-05-12 prévoyant le versement de 1 $ par entrée payante lors des activités à l'aréna, versé dans une réserve prévue pour les travaux requis de rénovation de l'aréna. Ce montant devra être versé après la tenue de chaque partie.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Harvey, Équipe de hockey Senior les Éclairs de Charlevoix ainsi qu'à monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs de Clermont.

10*. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

10.1 *ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS*
RÉSOLUTION NO. 11440-09-18

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-415-18-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le neuvième jour du mois de juillet 2018 et que le projet de règlement déposé à cette même assemblée n'a subi aucune modification de nature à en changer l'objet conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-415-18-10 « Modifiant le règlement général sur la sécurité publique et sur la protection des personnes et des propriétés », tel qu'inscrit au règlement de la Ville de Clermont et inclus en annexe.

10.2 ***AVIS DE MOTION***
RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION DANS LE PARC INDUSTRIEL DE CLERMONT

ATTENDU QUE la Ville de Clermont dispose sur son territoire d'un parc industriel régional ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont procède depuis plusieurs années, à la vente de terrains dont elle est propriétaire dans ce secteur, en vue de soutenir le développement d'entreprises et d'industries et ainsi favoriser la création d'emplois ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire soutenir les entreprises qui construisent des immeubles de valeurs considérables et qui procède à la création de nouveaux emplois sur le territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1 articles 92.1 et suivants) octroie au conseil un pouvoir général d'aide pour les usages autres que résidentiels ;

ATTENDU QUE par la création de ce programme d'aide financière, la Ville vise à encourager le développement de nouvelles entreprises ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement ayant pour objet la création d'un programme d'aide financière dans le parc industriel de Clermont ;

Le projet de règlement est déposé et mis à la disposition du public lors la présente assemblée.

10.3 ***AVIS DE MOTION***
RÈGLEMENT VC-427-18-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-427-12 DÉTERMINANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CLERMONT

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27), le conseil municipal a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

ATTENDU QU'en date du 19 avril 2018, le législateur a modifié la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et que cette modification doit être intégrée au Code d'éthique des employés municipaux ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Monsieur le Conseiller Luc Cauchon en conformité avec l'article 16 de la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale, de la présentation d'un nouveau règlement modifiant le règlement VC-427-12 déterminant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Clermont.

Monsieur Luc Cauchon dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

10.4 *DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT VC-441-18-1* *« modifiant le règlement VC-441-16 créant un programme d'aide technique et financier pour propriétaires de bâtiments résidentiels faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Clermont ».*

10.5 *DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT* *«ayant pour objet la création d'un programme de revitalisation du secteur centre-ville de Clermont ».*

11. *COMPTES*

11.1 *RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'AOÛT 2018*
RÉSOLUTION NO. 11441-09-18

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires d'août 2018;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de ratifier les déboursés d'août 2018 au montant 84 076.25 $ ainsi que le versement des salaires d'août 2018 au montant de 96 156,95 $ et portant le numéro de pièce P2-2018-09-10.

11.2 *AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-08-2018*
RÉSOLUTION NO. 11442-09-18

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'août 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2018 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 235 099.77 $ certificat de crédit disponible portant le numéro 2018-09-2604 et portant le numéro de pièce P2-2018-09-10.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2018-09-2604 _____
Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. *DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS*

13. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*
RÉSOLUTION NO. 11443-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY QUE l'assemblée soit levée à 20 h 11.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale